

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Le carême à Montréal: A la cathédrale et à Notre-Dame. — IV Courtes réponses à diverses consultations.

AU PRONE

Le dimanche, 12 avril

On annonce :

La fête de Pâques et la fin du temps pour la communion pascale.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 12 avril

Messe du dimanche de PAQUES, double de 1ère cl. avec octave privil.; depuis ce jour jusqu'à la Pentecôte, on remplace l'Asperges par le *Vidi aquam*; préf. de Pâques. — Aux vêpres, ant. finale *Regina coeli*, (toujours debout) jusqu'au dimanche de la Trinité.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 19 avril

*Comme les dimanches de la Passion, des Rameaux, de Pâques et de Quasimodo sont privilégiés contre tout office, même de 1e cl. (Rubr. génér. du brév., titre X, n. 1), on ne peut chanter en ces jours aucune messe de titulaire (Rubr. génér. du missel, titre VI; décret génér. du 2 déc. 1896, n. 3754). Par conséquent on retarde au 26 avril les solennités des titulaires qui tombent en ces dimanches (à l'exception de celle de l'Annonciation).*

J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi, 13 avril. — Saint-Dominique.  
 Mercredi, 15 " — Saint-Hubert.  
 Vendredi, 17 " — Saint-Charles.  
 Dimanche, 19 " — Saint-Michel, à Montréal.

## LE CAREME A MONTREAL

### A LA CATHEDRALE ET A NOTRE-DAME

**S**I nous voulons observer le jour du Seigneur, ne jamais prendre son nom en vain, pratiquer en tout la justice et combattre résolument ce luxe aveugle et exagéré qui, de nos jours, expose tant la vertu, M. l'abbé E.-A. Deschamps, le prédicateur de ce cinquième dimanche du carême à la Cathédrale, estime et démontre — et ce sera la conclusion de la station quadragésimale de cette année — qu'il nous faut respecter et aimer l'Eglise, être dociles à ses enseignements, et obéir à ses commandements et à ses directions. La thèse est fondamentale en doctrine et singulièrement importante en pratique. Le distingué prédicateur, que ses oeuvres de zèle, chez les intéressantes sourdes-muettes, auprès de nos soldats volontaires et dans la direction des associations de jeunes filles, ont mis en contact avec toutes les classes de la société, nous l'expose, cette thèse, avec une remarquable maîtrise de catéchiste instruit et expérimenté.

L'orateur s'appuie sur le texte bien connu de saint Paul aux Romains (chap. XIII) pour énoncer que l'on doit être soumis aux autorités supérieures, parce que l'autorité vient de Dieu. Il remarque avec Mgr Paquet, pour le déplorer, que plusieurs des nôtres n'ont plus d'autres mobiles de leurs actes que l'ambition, ni d'autre règle de vie que l'intérêt ou la popularité. On oublie trop hélas! la patrie céleste, pour ne s'occuper plus que des choses de la terre. Or, il y avait déjà de ces gens au temps de saint Paul. C'est à ceux-là surtout que l'Apôtre a prêché le respect de l'autorité. Déjà, sans doute, l'Ancien Testament enseignait cette doctrine, et M. le prédicateur cite des textes très nets et très clairs. Mais la notion de l'autorité, comme tant d'autres, était défigurée, quand enfin

“ la clarté de l'Évangile se leva sur le monde ”. Les apôtres prêchèrent la célèbre parole du Christ, donnant à son Église l'autorité qui vient de Dieu. Nourris de ces enseignements, les Pères et les Docteurs lui rendirent également témoignage. Quant à la raison première qui exige une autorité constituée, M. le prédicateur la trouve précisée dans ces mots de Léon XIII (Enc. *Diuturnum*) : “ Une société ne peut subsister, ni même se concevoir, sans un *modérateur* pour fondre en une seule toutes les volontés éparses et les faire converger vers un but commun. ”

Ce *modérateur*, continue l'orateur sacré, c'est Dieu, c'est le Christ, fils de Dieu, et, enfin, c'est l'Église qui perpétue l'oeuvre de Dieu et du Christ à travers les âges. Elle est revêtue, notre Église, du caractère de l'autorité. Rien n'est plus souvent, ni plus exactement, enseigné dans le Nouveau Testament. Et l'orateur rappelle les textes connus. Il explique comment, gardant le dépôt à elle confié, l'Église se trouve être tout ensemble, la mère, l'institutrice et la souveraine des âmes. A la mère, nous devons le respect et l'amour; à l'institutrice, nous devons la docilité; à la souveraine, nous devons l'obéissance.

Comme une mère, en effet, l'Église nous aime et nous entoure de soins du berceau à la tombe. Et pourtant, combien de chrétiens l'oublent, la méconnaissent, rougissent d'elle, vont même jusqu'à lui jeter l'injure et le blasphème? Ne soyons pas de ceux-là, s'écrie M. le prédicateur, consolons l'Église, aimons-la, respectons-la!

Non seulement l'Église nourrit nos âmes par ses soins empressés, mais encore elle nous éclaire par ses paroles. Écoutez-la, soyons dociles :

Derrière l'Église enseignant, prêchant, dogmatisant, soit par la bouche de son chef suprême, soit par celle de ses évêques unis à Pierre, il y a Dieu, qui la dirige, qui l'éclaire... Dieu, qui pour

l'honneur de son nom et la foi de sa parole se doit à lui-même, de la préserver de l'erreur...

Et ce ne sont pas les seuls petits, les seuls faibles, la masse, le peuple, qui doivent ainsi être dociles. L'orateur regrette que tant de catholiques de nos classes instruites ne soient pas dociles en raison même de leur formation intellectuelle plus distinguée. Il dit, et je tiens à citer ce passage :

Combien de chrétiens qui doivent à l'Eglise tout ce qu'ils sont, et qui croient faire acte de supériorité intellectuelle en cherchant à se soustraire au joug bienfaisant de la vieille foi de leurs pères... qui reconnaissent, avec les sectaires eux-mêmes d'ailleurs, que la religion a rendu nos compatriotes sérieux et moraux et qui osent croire, avec les sectaires toujours, que dans la rapide évolution du nouveau monde notre essor sera lent parce que nous sommes trop engagés dans le passé... qui gémissent sur la sujétion où nous tient l'Eglise et qui croient par là se faire délivrer des brevets de supériorité... Tel, qui chanterait volontiers son *credo* en un jour de fête publique, critique, dédaigneux et arrogant, l'enseignement du premier pasteur du diocèse... Tel, qui croit pourtant à l'indéfectibilité de l'Eglise, crie à l'oppression, quand la sollicitude qu'ils ont pour les âmes impose aux évêques de condamner tel livre ou tel journal... Tel, qui punirait sévèrement ses enfants s'ils lui manquaient d'égards... croira amusant d'affubler de quelque sobriquet ridicule le pasteur qu'il devrait respecter.

Les vrais fidèles de l'Eglise, au contraire, souligne M. le prédicateur, comme de petits enfants pressés autour d'une mère, la regardent, l'écoutent, se pénètrent de ses pensées, s'animent en quelque sorte de ses sentiments...

En troisième lieu, l'Eglise a charge et mission de nous diriger dans la vie, et, pour cela, elle commande, et, pour cela toujours, nous lui devons obéissance. Revenant ici sur un point qu'il a déjà mis en valeur, M. le prédicateur rappelle que ce droit de commander l'Eglise le tient de Dieu, que d'ailleurs son histoire ne saurait s'expliquer sans l'action permanente

du secours divin, qu'en lui obéissant, par conséquent, c'est à Dieu que nous obéissons. Il note que le refus d'obéir à l'Eglise est funeste aux familles et aux sociétés. Il conclue, et certes l'expérience lui donne amplement raison, que plus l'Eglise sera obéie, plus les sociétés et plus les familles seront heureuses et prospères, même ici-bas.

Par une application très juste des principes qu'il vient d'évoquer, M. l'abbé Deschamps affirme ici que le choix même des sujets qui ont été prêchés cette année à la Cathédrale établit la sollicitude de notre premier pasteur pour l'honneur chrétien et le bien spirituel de ses ouailles. Ah! si la voix de la chaire et de l'Eglise était entendue, que de fléaux et de dangers seraient épargnés à notre peuple et à notre ville de Montréal. Puisse-t-on le comprendre, surtout en haut lieu, c'est-à-dire dans nos classes dirigeantes !

Un jour, termine M. le prédicateur, évoquant un discours de Raymond Brücker, l'orateur populaire et puissant, un jour le genre humain convoqua dans une vaste plaine tous les philosophes passés, présents et futurs. Il leur demanda, à eux des savants, un livre qui fût le code de la vérité? Plusieurs disparurent... Il leur demanda un modèle à suivre pour tendre à la vérité? Les trois-quarts s'esquivèrent... Enfin, il leur demanda de lui indiquer l'institution où se trouveraient tout ensemble la leçon et le modèle de la vérité? Et tous furent bientôt partis! Comme dans un rêve, Raymond Brücker imagine alors je ne sais quelle vision qui passe sous les yeux inquiets de l'homme qui cherche, et c'est le catéchisme, code immortel de l'Evangile et de la foi, et c'est le Christ, l'homme de douleur et le Dieu puissant, et c'est l'Eglise, institution à jamais bénie et féconde... qui traversent son rêve! Aimons donc l'autorité, écoutons-la, obéissons-lui : c'est le vrai programme d'une vie de chrétien.

Le catholicisme, nous avait dit, à Notre-Dame, dès le premier dimanche du carême, M. le chanoine Desgranges, rayonne en vérité et en beauté autour de tous les grands sentiments et de tous les grandes institutions de l'humanité. Voyez ce qu'est le Christ dans le monde et quelle est son action; considérez ce qu'est l'Eglise et de quelle nature est son influence sur les individus et les peuples; examinez enfin comment la religion soutient le patriotisme, l'entraîne et l'auréole d'un idéal supérieur, avait-il expliqué dans les trois sermons qui ont suivi. Aujourd'hui, l'éloquent prédicateur va nous parler de la mission du prêtre et du moine — du moine surtout — dans le monde, telle qu'elle apparait au livre de l'histoire, Le souvenir des haines incompréhensibles dont on poursuit en France, depuis trente ans, tous les ordres religieux, et d'hommes et de femmes, n'est pas étranger, sans doute, au choix de ce sujet. Il nous vaut, en tout cas, un magnifique discours sur l'oeuvre séculaire des moines — qui prient, qui luttent et qui aiment. Ce discours, comme celui sur le patriotisme, répond peut-être moins que ceux sur le Christ et sur l'Eglise à nos préoccupations les plus vives et les plus actuelles. Mais on ne saurait demander aux orateurs venus de France de ne rester pas pénétrés des choses de France. C'est même ce pourquoi, souvent, nous les aimons tant, quand surtout, comme M. le chanoine Desgranges, ils savent si bien dire.

Et d'abord, M. le prédicateur, dans un brillant exorde, évoque le souvenir de ces jeunes gens et de ces jeunes filles de tous les siècles, qui, pour échapper aux servitudes des passions, se sont groupés en communautés — comme les grains de froment dans l'épi — et se sont donnés aux trois vœux... En parlant des religieux ou des moines, qui constituent, à coup sûr, l'un des plus beaux rayonnements de la religion du Christ dans le monde, l'orateur expose qu'il parlera en même temps des prêtres, puisque, depuis trois siècles, par l'action d'hom-

mes comme M. Olier et ses fils " des générations de prêtres portent sous la soutane du séculier une âme de moine " ; et cela a paru à beaucoup fort joli et fort délicat dans les circonstances, quoique plutôt neuf comme expression, me semble-t-il.

Et donc, les moines, il faut les aimer. M. le chanoine Desgranges affirme avec émotion que si les sectaires de France les chassent, la France chrétienne, elle, " les enveloppe d'un culte de plus en plus enthousiaste et aimant ". Pour dire ce qu'ils sont, ces moines, l'orateur voudrait exposer leur oeuvre extérieure d'abord, puis leur oeuvre plus profonde. Il décrit donc les services rendus aux civilisations par les communautés religieuses. Elles ont ouvert des asiles pour toutes les misères ; à tous les tournants de l'histoire, leur immense effort collectif a pu appliquer aux peuples les remèdes sociaux dont ils avaient besoin ; enfin, elles ont vraiment pénétré nos codes, nos moeurs, nos coeurs, d'incomparables sentiments de justice, de respect, de pitié. Mais tout cela est familier au grand public catholique. Aussi M. le chanoine passe-t-il plus rapidement sur cette partie.

Il s'arrête plus longuement sur la seconde. Leur grande oeuvre, aux bons religieux et aux saints prêtres, celle qu'on oublie trop, c'est qu'ils prient, qu'ils luttent et qu'ils aiment.

Ils prient ! Et quelle puissance n'a pas la prière ! Notre-Seigneur a promis que par la prière on obtiendrait tout, même de précipiter les montagnes dans la mer. Comparaison extraordinaire, commente Bossuet, qui montre que tout est possible à celui qui prie. Et l'orateur rappelle l'exemple d'Henri II, reprenant confiance, au milieu d'une tempête sur la Manche, parce qu'à l'heure même les moines de Grammont priaient pour lui. Or, à toute heure, ajoute-t-il, des milliers de prêtres et de religieux font monter vers le ciel la prière publique. Ecoutez-le :

Oh! hommes de peu de foi! pourquoi n'estimons-nous plus à sa valeur ce ministère de la prière! Nous admirons le frère qui enseigne, la soeur qui nous soigne et il nous semble que l'un et l'autre sont moins utiles lorsqu'ils demeurent à la chapelle, immobiles et silencieux! Pourtant, dans nos grandes cités cosmopolites et pécheresses, ce sont souvent les supplications de quelques justes qui arrêtent le feu du ciel. Jadis, lorsque je rentrais la nuit dans ma chère ville populeuse de Limoges, j'entendais les cloches grêles du couvent des Claristes qui appelaient les religieuses à l'office. Ainsi, sur la ville endormie, dans ces ténèbres chargés de tant de douleurs, de tant d'angoisses, de tant de crimes, vingt vierges pures, assemblées dans un pauvre oratoire, humide et nu, faisaient monter doucement jusqu'au ciel le chant des psaumes, ces immortels nocturnes du repentir et de l'amour. Chacun de ces versets harmonieux, chacune de ces paroles sacrées retombaient en pluie de bénédictions, avec les rayons de l'aurore, sur mes compatriotes bien-aimés. Hélas! aujourd'hui, les cloches du couvent se sont tuées et nos anges gardiens ne veillent plus sur la ville abandonnée!

Les moines luttent aussi. Ils luttent contre les passions, et leur victoire est la nôtre. Ils sont dans le monde des réserves de foi, de pureté, de valeur morale. Les communautés ferventes, ce sont des accumulateurs d'énergie!

Que de vieilles nations, insensées, malgré une expérience séculaire, ont méconnu cette vérité qui s'impose pourtant avec évidence. Elles ont commis cette double folie: abattre leurs monastères et leurs forêts. Les sources de la vie morale, comme celles des rivières, ont été taries ou bouleversées. Oh! n'oubliez jamais, catholiques canadiens, que c'est sur les hauteurs solitaires, dans les bois ignorés, que se recueillent et se concentrent les ondes pures et les austères vertus où viennent s'alimenter à la fois vos fleuves superbes et le cours plus majestueux et plus bienfaisant encore de la moralité nationale.

Enfin, les moines, ils aiment! Et ils aiment comme personne au monde ne sait aimer, jusqu'à dédommager Dieu des froideurs et des indifférences d'un si grand nombre. "Croyez-vous, disait Leibnitz, que vous êtes quittes envers Dieu par



quelques pratiques routinières accomplies sans zèle? ” Et M. le prédicateur répond :

Non! Nous ne sommes pas quittes à l'égard d'un Dieu qui s'est fait homme, qui a souffert, qui est mort sur une croix par amour pour nous. Et si nous sommes incapables de donner à cet amant divin, passionnément épris de nos âmes, autre chose qu'une pitié superficielle et servile, désirons du moins que, dans l'humanité, quelques hommes et quelques femmes sauvent l'amour divin de nos impardonnables mépris !

M. le chanoine récite alors une page de sainte Thérèse sur l'amour qu'elle portait à Dieu, qui est bien l'une des plus ardentes qui se puissent entendre. Puis il conclue avec ce poète qui, cherchant partout l'amour sincère, ne l'avait trouvé qu'à l'ombre du cloître :

Cloîtres silencieux, voûtes des monastères,  
 C'est vous, sombres caveaux, vous qui savez aimer !  
 Ce sont vos froides nefs, vos pavés et vos pierres  
 Que jamais lèvres en feu n'a baisés sans pâmer.  
 Oh ! Venez donc rouvrir vos profondes entrailles  
 Aux hommes d'ici-bas qui cherchent le plaisir...  
 Frappez-leur donc le coeur sur vos saintes murailles,  
 ...Dites-leur donc un peu ce qu'avec les genoux  
 Il leur faudrait user de pierres sépulcrales  
 Avant de soupçonner qu'on aime comme vous !  
 Oui, c'est un vaste amour qu'au fond de vos calices  
 Vous buviez à pleins bords, moines mystérieux !  
 La tête du Sauveur errait sur vos cilices  
 Lorsque le doux sommeil avait fermé vos yeux,  
 Et quand l'orgue chantait, aux rayons de l'aurore,  
 Dans vos vitraux dorés vous la cherchiez encore,  
 Vous aimiez ardemment ! Oh! vous étiez heureux !

Ayant ainsi montré comment les ministres du Christ prient, luttent et aiment, l'orateur ne veut pas terminer sans rappeler que, non contents de nous entraîner ainsi à la prière, aux luttres morales et aux nobles immolations de l'amour, ils sont encore, les moines et les prêtres, et par là même, nos guides vers

les rives de l'éternité bienheureuse. Il cite des vers de Henri de Bornier, où, dans la paix d'un beau soir, certain passeur vient au secours d'une famille en détresse devant une rivière à traverser :

Le soir tombe, là-bas, sur les collines sombres,  
Les ormes et les pins jettent leurs grandes ombres,  
Sous la lune qui monte on distingue à demi  
Les toits et le clocher d'un village endormi. . . . .

Un passeur, détachant la barque de la chaîne  
Lentement les conduit vers la rive prochaine. . . . .

Et rêveur, je crois voir, levant plus haut les yeux,  
L'invisible passeur des âmes dans les cieux. . . . .

Et, dans une envolée aussi poétique qu'éloquente, où l'on remarquera la fine allusion aux nombreuses familles de chez nous qui ont donné des prêtres à l'autel, il achève ainsi son beau discours :

Ah! nous aussi, mes frères, lorsque nous jetons un regard sur le monde, nous voyons les villes endormies dans le sombre couchant de leurs désillusions; nous voyons les nuits du désespoir descendre lentement sur les foules abusées, et les multitudes jeter un oeil d'envie sur les cités célestes où elles pourraient goûter enfin, avec les chers disparus, la paix et la joie éternelles. Hélas! elles ne peuvent traverser les eaux glacées des corruptions et des ignorances qui les séparent des heureux rivages. Oh! bonheur! Voici que surgissent, sous notre regard attristé, auprès des clochers qui dominent les cités et les villages, des milliers de religieux et de prêtres qui poussent lentement, mais sûrement, vers des rives plus douces la foule des malheureux et des déshérités. Oh! soyez bénis, chrétiens et chrétiennes qui m'écoutez, car, dans chacune de vos familles, je distingue quelques-uns de ces passeurs qui poussent l'humanité vers les rives bénies. Qu'ils deviennent plus nombreux encore, car les courants sont impétueux, les vents souvent contraires, et des millions de naufragés attendent encore les *invisibles passeurs des âmes dans les cieux* !

E.-J. A.

## COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

### 1o Prières, neuvaine, litanies, médailles, messe en l'honneur de la sainte Face de Notre-Seigneur

La *Semaine* dans deux articles nous a parlé de la dévotion à la sainte Face et de la confrérie de ce nom. Elle aurait rendu service en parlant des diverses prières, formule de neuvaine, médailles qu'on répand à ce sujet ainsi que des messes de la sainte Face en réparation des blasphèmes.

C'est toujours à la lumière du même principe posé par l'Eglise elle-même, le 4-5 mai 1892 et le 7 avril 1897, qu'il faut apprécier ces diverses pratiques.

1o *Prières, neuvaine.* — D'abord on ne peut réciter, à voix haute, dans les églises et chapelles publiques que des formules de prières et de neuvaines approuvées par l'Ordinaire, selon la règle générale. De plus, selon la règle spéciale de la dévotion à la sainte Face, le texte doit se rapporter au culte de l'image et non au culte de la face elle-même de Notre-Seigneur. Quand au culte privé, un fidèle peut réciter des prières, faire une neuvaine en l'honneur de la sainte Face elle-même comme en l'honneur du Sacré-Coeur, mais ce n'est pas une pratique à conseiller ni à répandre, car il y a grand avantage à ce que le culte privé soit conforme au culte public et comme le reflet de l'enseignement de l'Eglise.

2o *Litanies de la sainte Face.* — Il est bien probable que le texte des litanies auxquelles on fait allusion est ancien, conforme à la dévotion tel que l'entendaient la Soeur Marie de Saint-Pierre et M. Dupont et alors, en vertu de la distinction précédente, elles sont défendues dans le culte public, mais tolérées dans le culte privé. Toutefois, les litanies sont régies par une législation plus spéciale et plus sévère que les autres prières.

Il y a une défense spéciale de réciter ou chanter à l'église aucune litanie non approuvée spécialement pour le culte public, indépendamment de la dévotion qu'elle manifeste. Or, on sait que les seuls litanies dont la récitation, à haute voix, soit permise dans les églises et chapelles publiques sont les cinq suivantes, des saints, de la sainte Vierge, du saint Nom de Jésus (depuis 1886), du Sacré-Coeur de Jésus (depuis 1899), enfin de saint Joseph (depuis 1909). Toutes les autres sont défendues dans le culte public. De plus elles ne sont permises pour le culte privé que si elles sont spécialement approuvées par l'Ordinaire. Ainsi même les litanies de la sainte Face approuvées par l'évêque et quand même elles n'honoreraient que l'image de la sainte Face (et non la Face elle-même de Notre-Seigneur) sont défendues dans le culte public. On voit que l'Eglise, qui ne défend pas absolument les prières quelconques privées en l'honneur de la sainte Face, exige que les litanies même pour la récitation privée soient approuvées parce que cette forme de prière est plus populaire et donne plus facilement occasion à l'erreur de se répandre.

3o *Médailles.* — Les médailles concernent le culte privé. Il est donc permis de les conserver pieusement, de prier devant elles et de les faire bénir (par un simple signe de croix). Mais si l'on veut les répandre, il faut que l'effigie soit conforme au décret du 4-5 mai 1892 et porte l'effigie de la Face de Notre-Seigneur comme représentation du voile conservant l'empreinte de la sainte Face honorée à Rome, non la face seule de Notre-Seigneur.

4o *Messe.* — Si l'on fait dire une messe en l'honneur de la sainte Face, il faut que ce ne soit pas dans le but d'honorer la Face même de Notre-Seigneur, mais bien l'image que l'on connaît.

Mais quelle messe dira le prêtre qui est prié de célébrer à cette fin ? Après s'être rendu compte d'abord que la personne entend bien le culte de la sainte Face selon le décret de 1892, ou l'en avoir instruite au besoin, le prêtre devra savoir, si l'on demande une messe votive, s'il s'agit de témoigner de la compassion pour la Passion, ou de rendre des actions de grâces à Dieu, en compensation des péchés de toutes sortes, ou de réparer spécialement les blasphèmes. Dans le premier cas, il pourra dire la messe *Humiliavit* qui se trouve au missel avant les diverses messes votives de la Sainte-Vierge; dans le deuxième cas, il choisira l'une des messes d'action de grâce (de la Sainte-Trinité, de l'Esprit-Saint, ou de la Sainte-Vierge), enfin dans le dernier cas, celle par exemple du saint Nom de Jésus. Toutes seront du rite simple, sans *Gloria ni Credo*, avec trois oraisons, la préface convenable et *Benedicamus Domino*. S'il s'agit de dire la messe du jour selon l'intention manifestée, il n'y a pas lieu pour le prêtre de se renseigner sur les détails qui précèdent.

S'il s'agit d'une messe chantée et par suite annoncée au prône, sera-t-il permis de l'annoncer en l'honneur de la sainte Face? Assurément, pourvu que l'on avertisse l'auditoire du véritable sens qu'il faut donner à cette dévotion, là où on peut l'ignorer. Mais si l'on craint de ne pouvoir à cette occasion donner une saine connaissance de la dévotion telle que la veut l'Eglise, il sera plus prudent de ne proclamer que l'intention générale sans mentionner la sainte Face, de crainte de faire naître une dévotion inopportune.

## 2o Prière " Mon Seigneur et mon Dieu " à l'élévation

Voilà plusieurs fois que la *Semaine religieuse* mentionne cette oraison jaculatoire à réciter pendant l'élévation de la sainte hostie à la messe. Mais elle ne parle pas de l'inclination à faire soit avant, soit après, soit même dans les deux cas. Quelle pratique est préférable ?

Ce n'est pas par oubli, mais avec intention que ces diverses réponses n'ont pas mentionné l'inclination dont on parle. C'est simplement parce qu'il ne faut pas la faire.

Elle n'est pas exigée par les rubriques anciennes de plus de trois siècles et qui exigent que le prêtre élève la sainte hostie assez haut pour que les fidèles la voient et l'adorent. Lorsque l'élévation a été instituée, les fidèles étaient debout à la consécration comme ils l'étaient et le sont encore pour la petite élévation après le *Pater*. Par respect pour le Saint-Sacrement, on les fit s'agenouiller depuis le *Sanctus* jusqu'après l'élévation, ou même plus longtemps à certaines messes, mais on n'exigea jamais l'inclination qui est éminemment comprise dans la genuflexion. Aucune décision de la Congrégation des Rites n'exige cette inclination. Enfin les commentateurs de la concession de l'indulgence accordée à l'oraison jaculatoire " Mon Seigneur et mon Dieu " ne la demandent pas non plus, et en particulier la revue liturgique *Ephemerides liturgicae* dont un des rédacteurs obtint cette indulgence du pape, et l'*Ami du clergé* (surtout vol. XXXII, ou 1910, p. 495). Ainsi il vaut mieux ne pas s'incliner ni avant ni après l'élévation, ni encore moins pendant les élévations. On pourra objecter l'affirmation de la plaquette *Tenue des fidèles à l'église* (1) qui mentionne une inclination après l'élévation. Mais ce n'est là qu'une tolérance ou permission faite en faveur des trop

---

(1) *Tenue des fidèles à l'église*, deuxième édition, 43e à 54e mille, par l'abbé Joseph Saint-Denis, ancien curé, Chambly (Canada). Cette plaquette vivement recommandée par Mgr l'archevêque de Montréal, a été répandue par milliers dans la plupart des églises paroissiales de Montréal. A la suite de règles générales, qui peuvent très opportunément être lues et expliquées en chaire, on trouve les détails des mouvements du peuple pour la messe basse, la réception de la communion, l'aspersion, la messe chantée, solennelle ou pontificale, les funérailles d'enfants, d'adulte, la messe de *Requiem*, les vêpres, enfin l'exposition du saint Sacrement. Prix: 50 pour \$1.00, 300 pour \$5.00, 1000 pour \$15.00.

nombreux fidèles qui attachent plus d'importance aux manifestations extérieures de piété de leur choix qu'à celles que des personnes compétentes veulent leur faire adopter. On remarquera en effet que cette phrase est entre parenthèses et dit seulement qu'*on peut*, tandis que le caractère affirmatif ou négatif de toutes les autres prescriptions de cette plaquette est bien accentué. Elle laisse donc libre de s'incliner les personnes qui le préfèrent et n'oblige pas les autres à adopter cette pratique qui n'est pas prescrite.

Dans les communautés où l'on serait porté à donner quelque léger signal pour cette inclination, on fera mieux de l'omettre et d'adopter la pratique qui est préférable de ne pas s'incliner du tout.

### 3o Élévation de l'hostie et du calice

Du fait que l'Eglise accorde une indulgence à ceux qui regardent l'hostie à l'élévation, ne peut-on pas conclure que les prêtres devraient élever l'hostie à l'élévation assez haut pour qu'elle soit aperçue ?

Certainement l'obligation est corrélative. Si les fidèles doivent regarder l'hostie et le calice à l'élévation, il s'en suit logiquement que les prêtres ne doivent rien faire pour empêcher l'exercice de ce devoir, bien plus qu'ils doivent le favoriser selon leur pouvoir.

Ils le peuvent de deux manières. D'abord par l'enseignement en chaire, au catéchisme, etc., en faisant connaître ce désir de l'Eglise qui, pour de vrais catholiques, aura la valeur d'un ordre. Ils doivent de plus, en célébrant, élever assez l'hostie et le calice pour que les fidèles les voient par-dessus leur tête.

Toutefois il ne faut pas croire que c'est la concession d'une indulgence qui est l'unique raison de faire voir l'hostie et la coupe du calice pendant l'élévation.

L'obligation est beaucoup plus ancienne et remonte à plu-

sieurs siècles. Elle est contenue dans les rubriques du missel que tous les prêtres étudient avec soin avant leur ordination. En effet dans le *Ritus celebrandi Missam*, on lit au titre VIIIe, n. 5 et 7 que le prêtre doit élever l'hostie et le calice de sorte que les assistants les voient et fassent, à cette occasion, un acte d'adoration. Tous les manuels de cérémonies contiennent cette même prescription. On peut consulter les deux plus répandus en ce pays, *Les Cérémonies de la messe basse*, par M. Caron, p. s. s., et le *Cérémonial selon le rite romain*, par le P. Le Vasseur-Hoegy, ou tout autre qui décrit les cérémonies de la messe.

Tous les prêtres ont donc pris au début de leur prêtrise l'habitude d'élever l'hostie et le calice de sorte que les fidèles les voient. Mais quelques-uns, à leur insu, ont pris plus tard l'habitude de ne pas élever suffisamment les bras et privent par suite les pieux assistants de l'avantage spirituel de faire cet acte de foi à chaque élévation et particulièrement, de gagner l'indulgence de 7 ans et 7 quarantaines en disant avec foi, piété et amour " Mon Seigneur et mon Dieu ", en regardant l'hostie.

Malgré les efforts que feront la plupart des prêtres pour observer cette rubrique et satisfaire à cet acte si légitime de piété envers le Saint-Sacrement, et quoique les évêques rappellent ce détail dans les avis au clergé, à l'occasion des retraites pastorales, il se rencontrera encore des exceptions dues à la faiblesse humaine. Les prêtres petits et trapus ont une particulière difficulté d'élever suffisamment les bras. Les fidèles qui seront frustrés de cet avantage pourront faire quand même l'acte d'adoration que l'Eglise leur demande et ils en retireront peut-être autant de fruit que si leur piété avait eu la satisfaction qu'ils désiraient.

J. S.